

Deux cent cinquante-septième réunion du Conseil d'établissement de la Polyvalente Marcel-Landry, Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, 365 avenue Landry, Saint-Jean-sur-Richelieu, secteur Iberville, ce 22^e jour de juin 2021, via Microsoft TEAMS.

1. CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE

Présences :

- Mme Marie-Eve Hattar, parent et présidente
- M. Éryck St-Laurent, parent
- M. Martin Galipeau, parent
- Mme Martine Lalonde, parent et secrétaire
- Mme Sylvie Vallières, parent substitut
- Mme Julie Trahan, enseignante
- M. Maxime Moreau, soutien
- M. Hugues Bourgeois, professionnel
- M. Maxime Caron, élève
- M. Éric Dumberry, représentant de la communauté
- M. Jérémy Fleury, représentant de la communauté
- Mme Esther Simard, directrice
- Lyne Letendre, adjointe administrative
- Mme Suzanne Marcantonio, directrice adjointe
- Mme Véronique Blais, directrice adjointe

Absences :

- Mme Isabelle Degoud-Rochat, parent et représentante au comité de parents
- Mme Guylaine McLean, parent et substitut au comité de parents
- Mme Marie-France Chevalier, enseignante

2. PRÉSENTATION DES MEMBRES

La séance est ouverte à 19h00.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

Les documents ont été envoyés selon les règles de régie interne.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 22 JUIN 2021

[Résolution ML202106-01](#)

Modifications :

Ajout 7.1 : Mesures protégées reçues en 2020-2021 et ajustement des points suivants.

Ajout 7.6 : Frais PEI (modification)

Proposé par M. Éryck St-Laurent

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 31 MAI 2021

[Résolution ML202106-02](#)

Modifications : Aucune

Proposé par M. Éryck St-Laurent

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Suivis :

Projet Bleury : Lors de la rencontre du CÉ, les membres étaient unanimes pour envoyer une lettre avec les questions et inquiétudes aux parties concernées ([Résolution ML202105-06](#)). Une minorité s'étant manifestée contre cette lettre, la lettre sera envoyée sous peu.

Le manque de communication entre la ville et les membres du conseil d'établissement préoccupe plusieurs membres. Il est difficile de blâmer la ville pour leur projet en sachant, maintenant, qu'elle n'a pas eu la subvention pour le projet présenté en 2020.

Une subvention pour les infrastructures scolaires sportives peut être demandée. Il faudrait s'assurer que la demande soit faite que ce soit par le CÉ, par la direction de l'école ou par la direction générale du CSS.

Au niveau de la vaccination, 503 élèves se sont fait vacciner. Il y a eu presque autant de parents qui ont communiqué avec la polyvalente pour dire qu'ils le feraient de leur côté pour un total d'environ 1 000 élèves. La 2^e dose sera de la responsabilité des parents et non des écoles.

6. QUESTIONS DU PUBLIC

7. DÉCISIONS

7.1. MESURES PROTÉGÉES REÇUES EN 2020-2021

[Résolution ML202106-03](#)

Mme Simard présente les mesures protégées reçues en 2020-2021 (Compensation aide alimentaire, Interventions efficaces, Sorties culturelles en milieu scolaire, bien-être à l'école, acquisition d'œuvres littéraires et formation RCR pour les élèves de 3^e secondaire). Les deux dernières sont déjà planifiées dans les prévisions budgétaires.

Proposé par M. Éric Dumberry

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2. MESURES DÉCENTRALISÉES 2021-2022

[Résolution ML202106-04](#)

Mme Simard présente les mesures paritaires (soutien à l'intégration à la formation générale des jeunes, soutien à la composition de la classe), les mesures de soutien (seuil minimal de service des écoles, soutien à la consolidation des apprentissages (tutorat), bien-être à l'école, interventions efficaces et soutien à l'intégration en classe des EHDAA) et les autres mesures (sorties culturelles en milieu scolaire, école accessible et inspirante, activités parascolaires au secondaire et aide alimentaire).

Proposé par Mme Julie Trahan

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3. FOND À DESTINATION SPÉCIALE

[Résolution ML202106-05](#)

Mme Simard présente le fond à destination spéciale et l'origine des revenus cumulés en plus des dépenses prévues pour 2020-2021 pour le total du solde restant en juin 2021.

Proposé par M. Hugues Bourgeois

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.4. BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

[Résolution ML202106-06](#)

En date du 22 juin, le budget du conseil d'établissement est intact (500\$).

Des cartes alimentaires seront achetées avec ce budget, comme l'an passé.

Proposé par M. Éryck St-Laurent

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.5. FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS POUR 2021-2022

[Résolution ML202106-07](#)

Pour ce qui est des listes de fournitures scolaires, il est demandé si les enseignants pourraient revoir la quantité de cartables demandés ainsi que le format de ceux-ci. L'an passé, en raison des mesures sanitaires, les élèves devaient transporter plusieurs cartables à chaque jour, en plus des cahiers et manuels pour les différents cours. Les listes pourront être approuvées par courriel, comme les règles de régie interne le permettent.

Proposé par M. Maxim Caron

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.6. FRAIS PEI (modification)

[Résolution ML202106-07](#)

La plateforme Simplyk ne servira plus pour le bénévolat des élèves. L'école développera ses méthodes pour aider les élèves à dénicher des endroits pour donner de leur temps. Il en coûtera 7\$ de moins par élèves inscrit au PEI.

Proposé par M. Maxim Caron

8. CONSULTATIONS

9. INFORMATION

9.1. Direction

Mme Suzanne Marcantonio prendra sa retraite au mois d'août. Mme Simard la remercie pour toutes ces belles années passées en sa compagnie. Elle souligne son professionnalisme, son engagement et sa volonté de faire réussir les élèves.

Le partenariat avec la concession alimentaire est renouvelé pour 3 ans.

L'assemblée générale annuelle aura lieu le 15 septembre à 19h. La première réunion de l'année du conseil d'établissement sera le 4 octobre.

La journée des finissants a eu lieu cet après-midi. Il ne manquait que la soirée dansante : tapis rouge, décorations, cérémonie de remise de diplôme, collation, photos de finissants, etc. ont fait de cet événement une réussite.

9.2. Personnel de l'école

9.2.1. Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence en milieu scolaire

Les statistiques sont présentées : il y a eu une diminution des interventions (il y avait moins d'élèves dans l'école en raison de la pandémie, ce qui pourrait avoir eu un effet). Le processus d'intervention est présenté. Peu de récidives ont eu lieu ce qui démontre un plan efficace. L'équipe en place comportait plusieurs nouveaux intervenants : l'accompagnement des élèves était plus facile, rapide et efficace.

La session d'examens perlés a permis aux enseignants de sortir jouer à l'extérieur avec les élèves.

9.3. Conseil des élèves

Les élèves n'ont rien à dire en ce moment. Ils ont passé une belle fin d'année où les efforts ont été récompensés. M. Moreau souhaite un bel été aux membres.

9.4. Comité de parents

Le comité de parents a créé un partenariat avec Guylaine Morissette pour des capsules adaptées aux parents.

Le bilan annuel a été adopté.

L'an prochain la personne qui sera représentant au CP doit s'engager à assister à toutes les réunions.

9.5. Correspondance

Mme la Présidente a reçu une lettre de remerciements de la directrice générale du CSS. Aussi, un formulaire a été reçu en lien avec la formation offerte.

9.6. Questions du public

Une mesure versée aux CSS pourrait répondre aux besoins des élèves en lien avec les infrastructures scolaires sportives. Les mesures étant changeantes, Mme Simard vérifiera auprès de la direction générale à qui il revient de présenter un projet. Une réponse sera envoyée par courriel dès que la réponse sera obtenue.

Il existe un autre programme gouvernemental existe pour les infrastructures scolaires sportives pour l'aide à l'accessibilité, selon le responsable des loisirs et le maire de la ville de St-Jean-sur-Richelieu.

Pour les parents qui ont des polos qui ne font plus, il est possible de les rapporter à l'école, au Centre d'action bénévole ou par Facebook.

10. CONFIRMATION DE LA DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine réunion du conseil d'établissement sera lors de l'AGA du 15 septembre 2021.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

[Résolution ML202105-07](#)

À 20h43, la séance est levée.

Mme la Présidente remercie les membres pour leur engagement et leur souhaite un bel été.

Proposé par M. Éryck St-Laurent

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Signature de la direction

Signature de la présidente